



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 mai 2024  
Français  
Original : anglais

## Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

### Quatorzième session

New York, 7-9 août 2024

Point 14 de l'ordre du jour provisoire\*

**Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

## Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur la page correspondante du site Web du Comité (<https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/14th-session>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer son point de vue sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail concernant le traitement des questions de droit et de politique générale liées à la gestion de l'information géospatiale, notamment en ce qui concerne les données faisant autorité et les défis à relever dans un environnement technologique qui évolue rapidement.

### Résumé du rapport

À sa treizième session, qui s'est tenue du 2 au 4 août 2023, le Comité d'experts a adopté la décision 13/112, dans laquelle il a apprécié l'action menée par le Groupe de travail pour collaborer avec d'autres de ses groupes fonctionnels et partenaires clés. Le Groupe de travail a été encouragé à poursuivre la collaboration et la communication avec le Comité d'experts et ses comités régionaux afin de promouvoir des principes d'action et un cadre juridique sains et solides qui permettent de retirer les avantages sociétaux, environnementaux et économiques de la gestion de l'information géospatiale et de mieux faire comprendre leur importance à cet égard. Par ailleurs, le Comité a approuvé le document intitulé « Authoritative data in an

\* [E/C.20/2024/1](https://www.un.org/fr/ehc/2024/1).



evolving geospatial landscape: an exploration of policy and legal challenges » (Données faisant autorité dans un paysage géospatial en évolution : exploration des défis politiques et juridiques) et noté que ce document était conçu comme un guide en matière de droit et de politique générale destiné à aider les entités géospatiales nationales, y compris les autorités nationales chargées de la cartographie, du cadastre et de l'enregistrement des biens fonciers, ainsi que le secteur privé et la société civile, à mieux produire, soutenir et régir l'utilisation de l'information géospatiale considérée comme faisant autorité et fiable. Le document devait servir de complément à la mise en œuvre des voies stratégiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale relatives à l'autorité et à la légitimité des données.

Le Comité d'experts a constaté que, compte tenu des défis mondiaux croissants et, en miroir, du besoin de données fiables, l'activité prévue par le Groupe de travail pour traiter les questions relatives à l'information géospatiale pour le bien public, aux données faisant autorité et à l'exploration des données et des applications géospatiales faisant autorité adaptées aux crises et aux catastrophes était opportune. Il a engagé le Groupe de travail à poursuivre l'analyse des questions de droit et de politique générale complexes liées à la gestion de l'information géospatiale et à examiner plus avant le concept de confiance dans les données, les normes correspondantes en matière de qualité des données et de métadonnées, ainsi que les moyens de garantir une utilisation responsable et déontologique des données. Enfin, il a pris note de la convocation de la prochaine réunion du Groupe de travail en Belgique en février 2024 en partenariat avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et EuroGeographics, qui se tiendrait immédiatement après la réunion du Réseau d'échange des connaissances en matière de politiques d'EuroGeographics afin de maximiser la participation et la contribution des États Membres, des parties prenantes et des décideurs politiques.

Dans son rapport, le Groupe de travail évoque sa direction, son effectif, ses activités et les progrès accomplis au cours de la période intersessions. En outre, il fournit des informations sur les discussions tenues et les recommandations formulées à l'occasion de la deuxième réunion d'experts qu'il a tenue en présentiel, à Louvain (Belgique), du 20 au 22 février 2024, avec les objectifs suivants : a) élaborer des principes d'action et des cadres juridiques qui peuvent être mis en œuvre ; b) communiquer des informations sur les principes et les cadres dans un langage clair et intelligible ; c) collaborer davantage avec la communauté élargie (dans les domaines des données, de l'intelligence artificielle, des questions juridiques, de la technologie et de l'innovation) pour déterminer de quelle façon les évolutions en cours, en matière de politique générale et de droit, pourraient bénéficier d'une optique ou perspective géospatiale et l'intégrer ; d) renforcer encore les liens, les activités conjointes, les interactions et la tenue de séminaires et de réunions ayant trait aux principes d'action et aux cadres juridiques ainsi qu'aux données faisant autorité avec d'autres groupes fonctionnels du comité d'experts, tels que le Sous-comité de la géodésie, le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers et le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine. Dans son rapport, et dans le contexte de sa deuxième réunion en présentiel, le Groupe de travail note qu'il est nécessaire d'examiner les lacunes, en matière de politique générale et de droit, concernant la gestion de l'information géospatiale aux niveaux national et infranational, et de combler ces lacunes en collaborant avec l'ensemble de la communauté. Il appelle à une prise en compte globale des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans l'élaboration des principes d'action et des cadres juridiques.

Dans son rapport, le Groupe de travail donne un aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de document intitulé « Authoritative, fit-for-purpose geospatial data for crises » (Des données géospatiales faisant autorité et adaptées aux

crises), qui a été établi grâce aux précieux commentaires de ses membres. Ce document, qui fait suite à celui intitulé « Authoritative data in an evolving geospatial landscape: an exploration of policy and legal challenges » (Données faisant autorité dans un paysage géospatial en évolution : exploration des défis politiques et juridiques), vise à aborder les considérations politiques et juridiques relatives aux données faisant autorité dans le contexte des crises, en s'appuyant sur une approche adaptée et en tirant parti du concept, présenté dans le document précédent, de passage progressif du contrôle à la confiance dans un paysage géospatial en évolution pour explorer la manière dont les instruments politiques et juridiques peuvent établir les conditions préalables à la confiance. Le Groupe de travail note que la recherche et la consultation se poursuivront afin que les résultats préliminaires soient présentés et examinés à la quatorzième session du Comité d'experts, la version finale devant être présentée à la quinzième session du Comité, en août 2025, à l'issue de consultations générales tenues au cours de la prochaine période intersessions.

En outre, le Groupe de travail examine son document de réflexion intitulé « Geospatial data for public good » (Les données géospatiales au service du bien public), qui s'inscrit dans sa démarche de prestation de conseils à l'intention des États Membres. Le document de réflexion est fondé sur un examen des principaux aspects juridiques et politiques du « bien public ». Le Groupe de travail présente le document de réflexion à la quatorzième session du Comité, tout en sollicitant les avis et les conseils de ce dernier.

Le rapport traite également de l'examen des priorités futures du Groupe de travail, dans le prolongement de son plan de travail pour la période 2023-2024, concernant les questions de politique générale et de droit complexes et nouvelles liées à la gestion de l'information géospatiale, compte tenu notamment des répercussions de l'intelligence artificielle. Le Groupe de travail s'emploie à continuer de collaborer avec les décideurs politiques et la communauté juridique, ainsi qu'avec un ensemble d'experts couvrant tous les domaines.

---